SALSEPAREILLE
Du Docteur Townsend.

[illegible]

CHAMPAGNE.—400 paniers Champagne, bouteilles et demi bouteilles, de la marque [illegible], reçus par le dernier arrivage, à [illegible]
AUG. MOLIER,
No 90, rue St Louis.

[illegible] Havane—60 sacs café à vendre par
L. CANTIN,
73 1/2, rue des Magasins.

MUSIQUE DE SOIRÉES ET DE BALS, MUSIQUE MILITAIRE.

M. CH. Lehmann, chef d'orchestre de la société philharmonique et de bals et soirées particulières, et artiste du théâtre d'Orléans, remercie le public du patronage qu'il a reçu jusqu'à ce jour, pour soirées et bals particuliers. Dans le but de mériter la faveur de ses amis et du public, il s'est adjoint M. Gillet, ex-fagotiste solo du célèbre orchestre Musard et des bals de la Cour de France, et M. Messmer, dont les talens comme cornet à piston sont déjà bien connus; de plus M. Trust, pianiste distingué. Il se charge comme par le passé de fournir la musique requise à grand et petit orchestre; ou celle pour piano, avec ou sans accompagnement.

A cet effet il s'est procuré les quadrilles, walses, polka, redowa etc. du dernier genre et actuellement en vogue dans les salons de Paris.

M. Lehmann, chef de musique du bataillon d'artillerie, offre aussi ses services aux autres corps militaires soit pour sorties de compagnies, banquets militaires, etc.

S'adresser à son domicile, rue Ste-Anne No 191, ou au bureau du contrôle du Théâtre d'Orléans.
23 nov—2m

CHEF-D'ORCHESTRE.

M. FELIX DIEUDONNÉ offre de fournir pour bal de société et sortie militaire, des musiciens capables, avec de nouveaux quadrilles français et américains. Il a à sa disposition autant de musiciens que l'on peut en désirer; s'engagera pour des prix raisonnables et s'efforcera de contenter les personnes qui lui accorderont leur confiance. S'adresser au No. 41 rue de l'Hopital, entre Vieille-Levée et Condé.
9 nov

SOIRÉES FASHIONABLES—A la nouvelle salle de bal, rue St-Charles, vis-à-vis la place Lafayette. La liste de souscription aux soirées de M. et Mme HAZARD, est maintenant ouverte.
Pour les conditions, s'adresser à l'endroit ci-dessus.
19 nov—1m

PIANOS EN FER
D'UN GENRE NOUVEAU,
DE
ERARD ET PLEYEL.

PIANOS A QUEUE, GRAND MODÈLE, A SEPT OCTAVES ET A DOUBLE ÉCHAPPEMENT, FABRIQUÉS PAR ERARD.

PIANOS A QUEUE, GRAND FORMAT, A SEPT OCTAVES DE PLEYEL.

AUSSI—Pianos droits, grand patron, corde oblique, d'ERARD.

CES instrumens ont reçu des perfectionnemens qui leur donnent une puissance et une énergie de sons qui n'ont rien à la rondeur et à la suavité qui les distinguent, et que beaucoup de gens ont le bon goût de préférer aux sons qui ne sont que stridents.

Messieurs les artistes et amateurs sont particulièrement invités à venir en juger chez le soussigné.
A. PERIER,
241, rue Royale, entre St-Philippe et Ursulines.

No. [illegible] Paris—On trouvera aussi un piano [illegible] de Paris, auquel le marchand a adapté un système en fer de son invention. Cette invention est d'autant plus remarquable qu'elle augmente la beauté et la qualité du son et donne une grande force à l'instrument. Ce Piano sera vendu à un prix très modéré, ainsi que des Picolos de tout genre, à vendre bien au-dessous des prix ordinaires.
30 nov.—3m

J. FAIVRE
& J. D. ALLOVON,

[illegible] connus par L'INVENTION DE LEUR SYSTÈME EN LES PRESSIONS incontestablement supérieur à tout ce qui a vu le jour et que leurs concurrents eux-mêmes ne peuvent désavouer, informent le public qu'ils ont en ce moment un très beau choix de pianos de tout genre qu'il sont à même de donner à des prix inférieurs à ceux de tous les établissements de cette ville.

Leur sieur Allovon étant allé dernièrement en France pour augmenter leur fabrique de Paris déjà très considérable, mais que le grand débit avait rendu insuffisante, fait qu'ils peuvent maintenant offrir à leurs nombreux clients un magnifique choix de PIANOS A QUEUE A SEPT OCTAVES, CARRÉS ET DROITS également à SEPT OCTAVES AU SYSTÈME EN FER de [illegible] avec lequel aucun piano ne peut lutter [illegible]

Plusieurs facteurs de France ont voulu par les [illegible] se rapprocher de cet excellent système [illegible] apprécié par la population [illegible] ces messieurs Perrenot, [illegible] la différence énorme qui existe entre [illegible] pianos et ceux que l'on importe.

Outre le choix varié de pianos de la fabrique de ces messieurs, on trouvera constamment d'excellents pianos d'ERARD et de PLEYEL, semblables au [illegible] système en fer des autres marchands.

On trouvera également à louer un grand choix de pianos de tous prix.

Rue Conti No 11, entre Chartres et Royale.
5 nov

PIANOS.

GAUDIN, facteur de pianos, vient de recevoir de Paris un assortiment de magnifiques pianos de la fabrique de Kriegelstein, facteur du roi et [illegible] du mobilier de la couronne. M. Kriegelstein a obtenu [illegible] médaille d'or décernée [illegible] des arts et métiers. Gaudin, [illegible] 10 années consécutives à la Nouvelle-Orléans, ayant étudié les causes du changement [illegible] les pianos de ce pays, a transmis ses observations à M. Kriegelstein qui les a mises à profit. Pour prévenir d'une manière efficace [illegible] il emploie un sommier en fer qui [illegible] l'instrument et sur lequel [illegible] toutes les cordes, ce qui lui donne une solidité à toute épreuve. En outre, il n'a [illegible] pour la beauté du son et celle du meuble. Ce sont de magnifiques pianos à 3 cordes, 6 octaves 3/4, enfin 82 notes.

Gaudin garantit ces pianos pour un an et si, pendant ce temps, il arrive soit à la mécanique soit au piano quelque accident qui puisse être attribué à un défaut de fabrication, il s'engage à le reprendre et à résilier le marché. Il prie les dames et messieurs de lui faire l'honneur d'aller visiter ses pianos, No. [illegible] RUE ROYALE, entre St Louis et Toulouse. Il répare et accorde les pianos et fait des échanges.
24 nov

AVIS AUX MARCHANDS.

LORNE & FROIS ayant installé le haut de leur magasin spécialement pour la vente en gros, informent les marchands de la ville et de la campagne qu'ils ont en magasin un assortiment complet de marchandises françaises et allemandes, qu'ils vendront à des prix très modérés:

Mouchoirs noirs, Pokers [illegible], taffetas gros grains, soies écrues, gros de Naples et satins noirs [illegible] couleurs, passementeries pour [illegible] mouchoirs batiste, ourlet, rivière [illegible] batiste, gants en peau [illegible] pour dames, soie et en cachemire [illegible], taffetas et gros [illegible] brochées et imprimées; [illegible] couleur, châles satin et gros de Naples, mantelets noirés et à carreaux, robes satin et en taffetas, ombrelles assorties, corsets de tous genres, mouchoirs Madras, bas bleus, gris, blancs et écrus, chaussettes écrues, qualités assorties; indiennes françaises, cotons rouges, chamois et bleus, damas coton et laine et coton; coton satiné bleu et chamois, popelines tricot et petits châles Thibet et mousseline laine, noirs et couleurs; satins laine et cachemire noirs, cachemires gris et autres; pèlerines et cols brodés; couronnes et guirlandes assorties, Bareges pour robes, noirs, unis et à carreaux, Bareges imprimés nouveautés; châles crêpe [illegible] et un grand assortiment d'autres articles dans leur genre.
LORNE & FROIS,
21, rue de Chartres.

J. P. LASSERRE, Coutelier,

Rue Condé, No 29, en face la rue Madison, Nouvelle-Orléans.

A l'honneur d'informer messieurs les Docteurs et les Etudians qu'il vient de recevoir de M. Charrière de Paris, par le navire John Cadmus, un assortiment d'instruments de chirurgie, tels que trousses pleines et vides, acier et argent, à portefeuille et ordinaire, boites à dissection, amputation, trépans, tailles, cataracte, lithotritie, accouchement et autres spécialités de tout genre, sondes et en général tous les instruments utiles à l'art chirurgical. Il assortit tous les objets ci-dessus et autres, fait les réparations et tout ce qui est utile à leur entretien. Il fabrique les bandages herniaires et appareils orthopédiques.

Il a également l'honneur d'informer le public en général qu'il vient de recevoir par le même arrivage un assortiment de ciseaux fins de tout genre et de toutes grandeurs; couteaux, canifs, objets de jardinage, couverts de voyage, services à dépecer, rasoirs garantis et une quantité d'autres objets, le tout à des prix modérés.
J. P. LASSERRE.

CHAMPAGNE SUPERIEUR.

LE soussigné, seul agent de MM. le marquis de Massiac et de Loisson, propriétaires de vignes dans les meilleurs crus de la Champagne, offre à vendre au débarquement du navire La Vesta, venant du Havre, d'envoi de ces Messieurs:

Deux cents paniers de vin de Champagne, de leurs marques et bien connues et appréciées dans tout le pays, savoir:

Ay 1re qualité; Pierry 1re qualité,
Pierry qualité supérieure, Cygne Amber et Sillery, qualité supérieure.

Aussi:

Ay et Sillery du comte de Mordant. Le tout en paniers et demi bouteilles.
F. JORDY,
16 nov—10f 10, Conti.

Pour débarquement du navire Océana, de Bordeaux et à vendre par le soussigné:

25 caisses vin blanc (extra), Haut Barsac.
20 do do rouge vieux Latour.
20 do do do do Chateau-Laffitte.
100 do do do do Chateau Margaux.
1 tierçon vieux cognac Castillon.
25 caisses liqueurs superfines.
100 paniers anisette do
50 caisses fruits à l'eau de vie.
20 do do en 1/2 pobans.
5 do prunes sèches en pobans.
5 do do do en boites.
25 do fruits au jus assortis.
15 do do 1/2 pobans,
5 do moutarde.
3 do pâtes truffés, 1/2 et 1/4 de boites.
10 do mastic rouge.
40 000 bouchons assortis.
PERROS,
15 nov eng. Royale et Dumaine

Marchandises de Ménage.

50 balles 4/4 draps de lits Chicopu D.
26 caisses do banchis, Dwight.
5 caisses 7/8 imprimées bleu et noir,
6 do mouchoirs Taylor,
3 do Madras, bleu rayé, à vendre par
15 nov—6f McDOWELL & PECK, 96, Gravier

W. L. Burgess. Geo. C. Taylor
BURGESS & TAYLOR,
Marchands-Commissionnaires.
Foin, Mais, Avoine, Jambon, Porc, Graisse, &c.
CONSTAMMENT en main et en vente, en lots à la convenance des acheteurs, aux prix les plus bas de la place.
No 11, Front Levée.
Déc—1an

J. H. SMOOT,
AVOCAT ET COMMISSIONNAIRE
Pour la Louisiane, Mobile, Alabama.
5juin—1an.

F. G. BARRIERE & CO.
Magasin de Marchandises Françaises, Anglaises et Américaines,
No. 20, rue de Chartres, NOUVELLE-ORLEANS,
Importeurs directs de marchandises françaises.
23juin

WILLIAM DAVIDSON & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
81, rue du Camp.
NOUVELLE-ORLÉANS.

JOHN O. WOODRUFF & Co,
MAISON de commission; agents de la ligne de paquebots de la Louisiane et New-York.
No 95, rue des Magasins
JOHN O WOODRUFF, JAMES E WOODRUFF
14jan

F. F. BOURGEOIS, Chirurgien-Dentiste, rue Conti No. 95. Tient son cabinet ouvert de 8 heures du matin jusqu'à six du soir.
17 mars

COGNAC.—8 1/2 pipes bon Champagne Olivier 6 1/4 do do, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co.,
2 nov 11 et 13, rue St Louis.

FRUITS—40 caisses fruits à l'eau de vie assortis; 40 do do abricots do; 30 do prunes do; 25 do poires do, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co.
11 & 13, St-Louis.

[illegible] a l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs qu'arrivant de Paris avec un joli choix de marchandises, il en fera l'ouverture le 24 du mois.

Nomenclature d'objets pour Dames:

Lingerie pour Dames et enfants, bonnets, cols, canezous, pèlerines, manches, manchettes, montants brodés, unis et à vignettes et [illegible]; fleurs pour coiffure de bal et de magasin, dito chenille et autres genres; tours de gants en blonde, dito or et argent; rubans chenilles et passementeries; bas de soie, dito fil d'Ecosse, dito en tière, gants, gants de peau, dito en soie, sacs, éventails, bourses, porte-monnaie, souvenirs, portefeuilles, paroissiens, boucles de ceintures or et argent, dito nacre, porte-crayons or et argent, dito chapelets, broches, bracelets, épingles pour coiffure de bal et pour robes, ombrelles, cravaches, chapeaux pour fillettes et pour petits garçons.

Objets pour hommes.

Chemises toile, dito batiste, dito coton; gilets de peau, chaussettes, cravates, écharpes, colliers Joinville, cravattes à la Montpensier, bretelles, gants, cravaches, parapluies, portefeuilles, porte cigares, cordons de montre, bourses, porte-crayons en or, dito argent.

Objets de fantaisie.

Nécessaires pour voyage, dito pour ouvrage, corbeilles pour mariage, dito pour baptême, chandeliers, sonnettes, écritoire à timbre, porcelaines, cristaux, glaces, &c.

Parfumerie des meilleures maisons de Paris, peignes, brosses, &c.; perruques, faux toupets, bandeaux, nattes et frisettes, pommade Barraud pour arrêter la chûte des cheveux.

Il invite toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance de venir visiter son magasin, où ils trouveront une grande variété d'objets d'étrennes dans les goûts les plus nouveaux, qu'il a choisis pendant son séjour à Paris, pour grandes personnes et enfants.
23 nov

Salsepareille de Sands.

Pour la guérison permanente de toutes les maladies causées par l'impureté du sang, soit: Humeurs Scrofuleuses, Rhumatisme, Eruptions Cutanées, Boutons, Furoncles, Maux d'Yeux, Douleurs dans les os et jointures, Ulcères opiniâtres, Symptômes de Syphilis, Sciatique, Maladies causées par l'abus du Mercure, Hydropisie et Maladies Chroniques du Système.

ON connaît et on apprécie aujourd'hui la Salsepareille de Sands. Cet extrait, recommandé par la faculté, est la préparation la plus énergique de la racine qui ait jamais été employée en médecine. Son action s'étend au système entier. Elle est offerte au public sous une forme très concentrée; la bouteille d'un quart, peut s'étendre dans six fois autant d'eau; la Salsepareille est encore alors supérieure aux divers préparations de ce nom. Les propriétaires reçoivent chaque jour des témoignages authentiques de la grande valeur curative de ce médicament.

En voici un pris au hasard:

Elizabethport, N. J., 15 mai 1847.

MM. A. B. et D. Sands—Je dois à votre Salsepareille la guérison d'une maladie des plus cruelles produite par les humeurs Scrofuleuses, et mon devoir est de rendre hautement justice au médicament qui m'a donné la santé, lorsque tout autre remède avait échoué. La maladie se fit jour d'abord par des boutons et des plaques dartreuses, avec démangeaisons. Bientôt mon corps en fut couvert et n'offrait aux yeux qu'une plaie, recouverte de croûtes. Je perdis le sommeil. Le soin de ma santé m'obligea d'abandonner mes affaires. Livré aux médecins, j'en consultai un grand nombre, sans recevoir de soulagement. En désespoir de cause, j'entrai à l'Hôpital de New York, d'où je sortis après un traitement de quatorze semaines, souffrant un peu moins et me croyant en voie de guérison. Au bout de quelques jours, la maladie revint; mes amis m'abandonnèrent, me regardant comme incurable. Ce fut alors qu'on me parla de votre Salsepareille. J'en essayai sans oser en espérer ma guérison. La première bouteille m'enleva toutes les douleurs effroyables qui ne me laissaient de repos ni jour ni nuit; je continuai avec bon espoir, et en m'en servant à l'extérieur pour laver les plaies dont j'étais couvert, je parvins à effectuer ma guérison complète. Maintenant je puis me livrer à ma profession.

Agréez, etc., FRED. DICKEL, Ebéniste.

Pour plus amples informations et détails de cures nombreuses, voir les pamphlets qu'on peut se procurer gratis, chez les agens.

Préparé et en vente par A. B. & D. Sands, droguistes, No. 100, rue Fulton, au coin de la rue William, à New York.

Se vend à la Nouvelle Orléans, chez
SICKLES & Co, 24 Magasins et 40 Canal,
A. OLIVER & Co, Chartres,
J. DUFILHO, Chartres.

Et par les principaux droguistes des Etats-Unis. Prix, une piastre la bouteille, cinq piastres les six bouteilles.
1 nov—1m

Marchandises françaises.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages du Havre un assortiment complet de marchandises pour la saison, consistant en partie des articles suivants.

Couvertures de laine mérinos, do en molleton; indiennes chamois et bleu base, do chamois et bleu satinée, do rouge base, damassé et satiné; bordures pour assortir, madras français, indienne à meubles bleues et jaune; flanelle Bolivar; chaussons écrus et bas gros français; damas coton, do laine et coton, damas laine, riche, mérinos couleurs fantaisie, mousseline de laine unie et à ramages, cachemires d'Ecosse, cachemir écossais pluie de laine et satin alcyon, haute nouveauté; draps noirs et couleurs fantaisie, casimirs Bonjean noirs et couleurs, mouchoirs batiste à ourlets, do filettes, do à vignettes, mouchoirs brodés, do garnis en Valenciennes, batiste unie, entredeux Valenciennes, dentelles noires et blanches, plumetis et mousseline de l'Inde, cols unis, picotés et garnis, gants de peau Jouvin pour hommes et pour femmes, do en castor piqué, mitaines filet amadis et égyptiens, gants de soie, bonnets filet, florence couleurs, soieries noires, unies, damassées et quadrillées, velours, peking, satin et taffetas noirs, satin couleurs, cravattes et écharpes satin, noires et en couleur; pour hommes, châles indous, tours, mérinos et cachemire d'Ecosse noirs et en couleurs, écharpes cachemire d'Ecosse, fleurs artificielles, eau de Cologne, crème amande et ambroisie, ombrelles, parapluies, peignes, brosses, agraffes, baleine etc., etc.
1 nov F. G. BARRIERE & CO.

TEINTURERIE PARISIENNE.

Rue Condé, 91 et 93, entre St-Philippe et Ursulines, et rue Royale 75, entre Bienville et Conti.

LE soussigné a l'honneur d'informer les marchands de nouveauté et le public en général que par suite de la grande clientelle qu'il s'est acquise dans son établissement de teinturerie, rue Condé, il a ouvert un second magasin, rue Royale, No. 75, pour la commodité des personnes qui habitent la Seconde Municipalité, ou l'extrémité de la Première. Vu le grand succès qu'il obtient par ses apprêts à la vapeur, il vient de faire perfectionner sa machine (la seule de ce genre à la Nouvelle-Orléans), de manière à pouvoir exécuter tout à des prix en général, par le même procédé que dans les premiers établissements de teinture en France. Les personnes qui ont visité ces établissements sont priées de vouloir bien venir examiner son appareil, elles se convaincront que c'est bien absolument le même dont on se sert dans les meilleures maisons de France. Ceux qui n'ont point encore accordé son travail et qui voudront bien l'honorer de leur confiance auront lieu d'être satisfaits, et ne manqueront pas d'apprécier l'avantage de ce nouveau genre d'apprêts; par ce moyen on évite les trous d'épingles qui causent des déchirures et que l'on ne peut réparer.

Il engage donc Messieurs les marchands de nouveautés qui peuvent avoir des étoffes avariées à s'adresser à lui, étant à même de leur offrir les avantages qu'ils ne sauraient trouver dans d'autres établissements de cette ville.

Teinture et nettoyage de toutes les étoffes en général, étoffes en pièce, étoffes d'ameublements, tapis d'appartements, ornements d'église, costumes de bal et de théâtre; habillements en général, chapeaux de paille et de panama, ombrelles.—Nettoyage et teinture de châles cachemire en conservant les dessins dans leurs couleurs primitives; teinture pour deuil en 24 heures, garantie bon teint, noir, remis en diverses couleurs.
J. HERICY.

GIQUEL & JAVANSON,
No 6, rue de Chartres,

REÇOIVENT par les navires Espindola du Havre, et Wisconsin, de New-York, les articles suivans, qu'ils vendent à des prix bien modérés:

Indiennes françaises nouveautés; indiennes à rideaux unies, jaunes, rouges et bleues; Damas à rideaux uni de toutes couleurs; Damas blanc pour moustiquaires et rideaux; percale blanche unie et brochée; mouchoirs batiste rayés, brodés riches nouveau genre; mouchoirs batiste rayés, brodés riches à écusson nouveau genre; mouchoirs batiste rayés, brodés riche, bordures couleurs nouveau genre; Valenciennes et dentelles fil; guinghamps en couleur et demi-deuil; voiles pour mariée; services unis et damassés; rubans et ombrelles riches; cols et pèlerines brodés; Damas laine et coton pour rideaux; tapis de table et piano en laine; mouchoirs Chollet et en batiste à bordures; casimirs noirs et fantaisie; cotonnade française et américaine; mousseline de laine et alpacca noir; chemises en flanelle et en mérinos pour dames; chemises en flanelle et en mérinos pour hommes; chemises en flanelle et en mérinos pour enfants; gants de peau et de soie couleurs assortis; agréments et franges couleurs assorties; soieries noires unies, rayées et à carreaux; mousseline de laine riche; Cachemires rayés et à carreaux nouveautés; toile d'Irlande et toile de Paris; toile à draps 6/4, 10/4, 12/4, 14/4; satins noirs et blancs; moiré noir et satin de l'Inde; bas et chaussettes pour dames, hommes et enfants; coton à coudre et aiguilles; galons et ucet fil; mousselines suisses et jaconas blancs; couvertures Granier, 3 points; couvertures Granier, 10 points pour lits; poupées et glands pour lits et rideaux; percaline et percale de toutes couleurs; sacs et bourses en filets riches; ouvre pour serviettes et indienne claire nouveaux dessins; rideaux brodés riches; bas de laine à carreaux pour enfants; coton à raccommoder les bas; indiennes françaises et américaines pour deuil; châles cachemire riche; châles ordinaires pour domestique; savons et eau de Cologne; crêpes de toutes couleurs; cotons blancs et écrus croisés; agraffes, bordures et agréments pour rideaux; cotons blancs et écrus de toutes grandeurs; gants en filoselle; ginga et coutil en fil pour matelas; ginga et coutil coton pour matelas; bombazet noir et vert, &c., &c., &c.
23 nov No 6, rue de Chartres.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Huron du Havre—à bon marché.
Une caisse bas gris, français, pour femme,
Une do do cachou do do
Une do ombrelles, nouveaux dessins et genre,
Une do mouchoirs batiste diverses qualités,
Une do do do coton, garnis, imprimés
Une do corsets divers modèles et diverses formes
Une do jupons coton, pour femmes,
Deux do savon de toutes qualités,
Deux malles parfumeries assorties,
Une caisse livres et médicaments pour suivre la méthode Raspail.
Une do boutons de nacre, perle, soie, etc., article nouveauté.
Toujours en magasin, un assortiment complet de divers autres articles.
F. & J. LACOSTE,
11 nov 105 rue Royale

A VENDRE, au débarquement du Wakona, de Bordeaux:
115 futailles eau-de-vie de diverses marques; 500 caisses vin rouge St Julien Médoc; 78 barriques vin rouge pour familles; 136 barils vin blanc divers crus; 25 caisses prunes en pobans; 30 caisses prunes en cartons.
D'importations antérieures en magasin:
146 futailles eau-de-vie diverses qualités; 150 barils vin blanc divers crus; 1250 caisses vin rouge St Julien Médoc; 45 barriques vin de Marseille (marque Bergasse); 15 barriques vin rouge;
26 nov Par J. & J. TARDOS, 15, Conti.

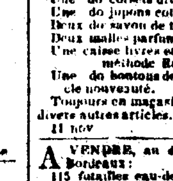

H. LAMON, COIFFEUR, rue Chartres, No. 99 entre Conti et Bienville fabrique toute espèce de Perruques, Toupets, Bandeaux, Nattes, Frisettes.

Il fait aussi toute sorte d'OUVRAGES EN CHEVEUX, tels que colliers, bracelets, etc. etc.

(Nota)—Il offre à vendre en gros ou en détail un très grand assortiment de cheveux longs et frisés, ainsi que 50 douzaines peignes écaille, à nœuds et chignons, à des prix modérés.
6 nov

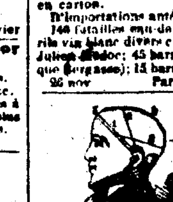

J. B. MOIRON,

COIFFEUR, rue St-Charles No 64 en face de l'église du Rev M. Clapp. Manufacture de perruques; toupets en tulle, cheveux, bandeaux, nattes, frisettes et cache-folies. Manière de prendre mesure pour une perruque:

Tour de la tête 21 pouces,
D'une oreille à l'autre, 60,
D'une tempe à l'autre, 60,
Du haut de la tête à la naissance du cou, 60,
D'une tempe à l'autre, 60.

Les personnes éloignées peuvent se procurer des perruques en envoyant leur mesure prise de la manière indiquée ci-dessus; elles seront servies dans le plus bref délai.
8 nov—1 janv

LIMONS! LIMONS! à vendre par
D. LANATA,

AVIS DE TAXES des trois [illegible] de la Nouvelle-Orléans [illegible] Conseil Général. Toute personne qui se croira lésée par l'estimation de sa propriété aura le droit d'en appeler pendant trente jours à dater de la publication du présent Avis, pour faire rectifier le montant de la taxe qui lui est imposée. Le dit appel devra être par écrit et contenir un exposé détaillé des motifs pour lesquels il demande cette rectification.

Les dits rôles de taxes sont déposés dans la salle des séances du Conseil Général (l'Hôtel de Ville, Municipalité No. 1), et le secrétaire s'y trouvera tous les jours (dimanches et jours de fête exceptés) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi afin d'exhiber les dits rôles de taxes aux personnes intéressées et de recevoir tous les appels qui pourront en être faits.

Par ordre du COMITE sur les ASSESSEMENTS.
Nouvelle Orléans, le 20 novembre 1847.
29 nov—30 P. CHS. CUVELLIER, Secrétaire.

AVIS.

LES soussignés, en vertu d'un ordre de l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 24 septembre 1847, ayant été nommés commissaires pour l'estimation et l'assessement des terrains nécessaires pour l'ouverture des rues Galvez, Quartier et Hôpital, donnent avis qu'ils ont déposé ce jour, entre les mains du greffier de la dite Cour, un tableau de la dite estimation, qui sera ouvert à l'inspection de toutes les personnes qui y sont intéressées, lesquelles sont par le présent avisées que le rapport de la dite estimation et assessement sera présenté à la dite Cour pour être confirmé; et toute personne dont les droits et intérêts seront lésés, aura le droit de présenter des objections par écrit dans les dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, lequel, suivant la loi, doit être inséré pendant vingt jours, en français et en anglais dans deux gazettes publiées dans cette ville.

Nouvelle-Orléans, le 25 novembre 1847.
L. COULON JUMONVILLE,
JUSTIN DUREL,
26 nov—20f OCTAVE MOREL.

AVIS.—Les soussignés, en vertu d'un ordre de l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 20 septembre 1847, ayant été nommés commissaires pour l'estimation et l'assessement des terrains nécessaires pour l'ouverture et l'élargissement de la promenade Carondelet, côté ouest à la rue Toulé, donnent avis qu'ils ont déposé ce jour entre les mains du greffier de la dite Cour, un tableau de la dite estimation, qui sera ouvert à l'inspection de toutes les personnes qui y sont intéressées, lesquelles sont par le présent avisées que le rapport de la dite estimation et assessement sera présenté à la dite Cour pour être confirmé; et toute personne dont les droits ou intérêts seront lésés, auront le droit de présenter des objections par écrit dans les dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, lequel, suivant la loi, doit être inséré pendant vingt jours, en français et en anglais, dans deux des gazettes publiées dans cette ville.

Nouvelle-Orléans, le 11 novembre 1847.
J. D. LAMBERT,
H. J. RANNEY,
12 nov—20 OCTAVE BLACHE.

AVIS DE COMMISSAIRES.

ATTENDU qu'en vertu d'une résolution du Conseil de la 3me Municipalité, de la ville de la Nouvelle-Orléans, il a été reconnu nécessaire et d'utilité publique, de continuer l'ouverture et l'élargissement de la rue Claiborne, (autrefois connue sous le nom de St-Avide) de l'avenue des Champs-Elysées, au débarcadère du magasin à Tabac (avoir rue Pologne); les soussignés ont été nommés et qualifiés Commissaires d'estimation et assessement, par l'honorable juge de la 1re Cour de District de la Nlle-Orléans; donc, tout propriétaire de terres, lots et bâtisses face à la dite rue, que l'on doit ouvrir et élargir, comme il est dit ci-dessus ainsi que ceux dans les terres, lots ou bâtisses adjacents à la dite rue, sont priés par le présent de faire savoir, et présenter sans délai, au soussigné ou à J. P. d'Hemécourt, voyer de la dite Municipalité, demeurant rue Marigny, entre les rues Grands Hommes et Craps, leurs titres ou de lui remettre un mémorandum des dits, ou leurs droits et intérêts dans les terres, lots ou bâtisses face à la dite rue ou celles y adjacents.

JOHN CULBERTSON, allée de la Bourse St Louis, No. 53.
Ch. de GRAND PRÉ, rue Conti, No. 56.
J. Mc. CAFFREY, encoignure Craps et Bagatelle.
23 nov—6,2pf

TEINTURES ET NETTOYAGES PAR LA VAPEUR.
Moirage d'Etoffes de soie.
PERINAUD,
126, rue de Chartres, 126.

ENGAGE les personnes qui ont des soieries à faire réparer à venir voir les échantillons qu'il a faits, et elles se convaincront de la beauté et de la supériorité de son travail, car ses échantillons ne peuvent être imités que dans les meilleurs établissements de France. Etant le seul qui ait importé et qui utilise en cette ville un cylindre français pour moirer les soieries, il leur donnant un nouveau lustre, ce qui ne peut être fait dans aucune maison de cette ville, il est le SEUL POSSESSEUR D'UN CYLINDRE MÉCANIQUE A MOIRER ET LUSTRER LES ÉTOFFES.

Remet à neuf les habillements pour hommes et dames et toutes les étoffes en général, fait les apprêts pour marchands à des prix modérés.

SUCCURSALES, Rue de Chartres, encoignure Conti, et rue Royale entre Dauphine et St Philippe.
On demande des ouvriers.
16sept—3m

300 caisses vin rouge, des marques St Emilion et St Julien, en débarquement du navire Océan, de Bordeaux, à vendre par
15nov—10 F. JORDY, 10, rue Conti

EN magasin, reçus par les derniers arrivages de Bordeaux, et à vendre par le soussigné
75 barriques vin rouge, différentes qualités,
25 demi-barriques vin Sauterne (vins blancs),
50 barriques vin rouge supérieur de "Leoville", "Latour", Margaux et Lafitte.
200 paniers anisette supérieure de Champion.
50 caisses kirsch, marasquin, curaçao, &c., vendre à des prix modérés pour clore des consignations.
15nov—10 F. JORDY, 10 rue Conti.

10 demi-pipes vieux cognac, importation directe en magasin et à vendre par
15nov—10f F. JORDY, 10, Conti

300 caisses vin blanc (A. Verger) Podensac, article supérieur.
50 caisses Barsac, Sauterne, Preignac et Baumes très supérieure, en magasin, reçues par importation directe et à vendre par F. JORDY.
6nov—10f 10, Conti.

EAU DE VIE DE COGNAC.—A vendre au débarquement du navire Taloma, de Bordeaux, 10 demi pipes eau de vie Cognac, de A. Dussaut, par
22 nov—10 F JORDY, 10 rue Conti

SARDINES FRAICHES—A vendre au débarquement du navire Océana de Bordeaux, 300 demi boites sardines fraiches, par
22nov—10 F JORDY, 10 rue Conti

HUILE DE SAINDOUX—15 barils en bon état, article très marché pour l'usage des habitants, à vendre par
EMERSON, TOUENE & Co
15 rue Tchoupitoulas

VINS FINS—A vendre en débarquement du navire Luxemburg [illegible]:
250 caisses Margaux, 100 do St Julien
100 do St Estèphe; 100 do Leoville
100 do Haut Brion. Ces vins sont en bouteilles ornées d'étiquettes dorées, représentant le général Taylor, à cheval avec l'inscription Palo Alto, Resaca de la Palma et Buena Vista.
J F BERCIER & Co,
19 oct 54 Vieille Levée

O. TALAMON,
44 rue de Chartres,

OFFRE à vendre en débarquement des navires Vesta et Rockingham, du Havre:
1 caisse robes cachemire d'Ecosse, brodées.
1 caisse mousselines brodées pour robes.
1 caisse mouchoirs batiste fil, à rivière et festons.
1 caisse rideaux mousseline, riches.
1 caisse mousseline damassée.
1 caisse gros de suisse noir et florence couleurs.
1 caisse indiennes fonds rouges, petits dessins.
1 caisse chamois brochés pour rideaux.
3 caisses gilets peluchés en laine.
2 caisses bretelles fines et ordinaires.
1 caisse mouchoirs du Béarn.
24 nov

O. TALAMON,
No. 44, rue de Chartres

EN magasin et à vendre à des prix avantageux:
Gants Jouvin et autres marques.
Bourses soie et coton
Rubans façonnés pour chapeaux.
do satin et taffetas unis.
do velours.
Gants et mitaines, filet Egyptien.
do do do brodés.
Corsets différents prix.
Mouchoirs batiste d'Ecosse.
Gants de soie, noirs et couleurs.
Mousseline de laine noire.
Cordelières soie couleurs.
Chemises de Couleurs; Cols brodés
Chemises à pantalons.
Etoffes cachemire pour gilets.
Draps pilote pour paletots.
Fleurs artificielles
Passementerie noire et couleurs.
Serviettes filet coton.
Gants de laine pour nègres
Un grand assortiment de peignes, brosses, boutons, ciseaux, couverts, galon soie, galon de fil, coulisse fil, anneaux à rideaux, soie à coudre, capsules de différentes marques, parfumerie, épingles, aiguilles &c, &c.
24 nov

AGENCE DE LA SOCIÉTÉ ALLEMANDE DE LA NLLE-ORLEANS,
Et Bureau de Placements,
Rue Toulouse.

LES personnes qui ont besoin d'ouvriers, de domestiques et de travailleurs allemands, sont priées de s'y adresser.
La Société n'exige rien pour les services qu'elle rend.
7 juil—1an

VIN DE BORDEAUX.—500 caisses claret de 12 bouteilles, à vendre à bas prix, pour clore une consignation, par
FRED BONIS,
64, rue Conti, en face la Banque de la Louisiane
12 nov

Bottes, Souliers et Brodequins.

187 caisses en déchargement des navires Lochinvar et Fairfield, à vendre par
R. G. HOBBS,
26 nov 12, rue de la Douane.

REÇU les marchandises suivantes par les derniers arrivages du Havre:
Robes blanches et de couleurs,
Mousseline suisse blanche, brodée et de couleur pour robes,
Rideaux de mousseline,
do de damas,
Mouchoirs brodés en batiste fil,
Mouchoirs de Madras assortis,
Mousselines blanches rayées,
A vendre par F. PERRET,
10 nov 49, rue Bienville

Petits pois, Sardines, Maquereaux à l'huile, Truffes, Pâtés truffés, Guignolet, &c.

EN débarquement du navire John Cadmus, du Havre:
100 caisses sardines à l'huile en 1/2 et 1/4 boîtes
30 demi boîtes maquereaux à l'huile.
80 paniers guignolet d'Angers.
25 caisses demi et quarts de boîtes petits pois.
12 do pâtés truffés; 50 do absinthe suisse.
95 do liqueurs assorties,
8 do truffes en quarts de boîtes.
AUSSI:
1 caisse mousseline suisse, et à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co;
10 nov No. 99, rue de la Douane

BOTTES, souliers et brodequins—133 caisses actuellement en débarquement des navires Lochinvar et Unicorn, et à vendre par
G. W. DUNBAR,
2 déc 30, Douane

G. W. DUNBAR,
Manufacturier de
BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.
Reçu un bel assortiment de marchandises d'automne de choix, manufacturées pour le marché de la Nouvelle Orléans.—Aussi des articles nouveaux et de qualités supérieures, à vendre au No. 30, rue de la Douane, Nouvelle-Orléans.
3 nov

Bottes, Souliers et Brodequins.
414 caisses en débarquement des navires Ontario et Gov. Davis, à vendre par
R. G. HOBBS,
11nov—3f 12, rue de la Douane.

SUCRE DE LA HAVANE.—100 caisses en débarquement de la barque Wm. Kennedy, à vendre par
L. CANTIN,
27 nov 73 1/2, Magasins.

CAFÉ DE LA HAVANE.—40 sacs vert prime, de la nouvelle récolte, à vendre par
L. CANTIN,
20 nov 73 1/2, Magasins.

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, brun et jaune, à vendre par LABORDE & XIQUES,
11 nov 31, Commune

A Vendre par le soussigné—Saucissons de Marseille, cornichons, câpres et olives, eau de fleur d'oranger, vin Muscat, bouchons polistus, truffes, sirop, petits pois, conserves en demi boîtes, absinthe Suisse et kirsch.
LEOPOLD JEANNET,
20 nov 29, rue St Louis

[illegible] de feu [illegible] DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible] décembre 1847 [illegible] par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le mercredi 8 décembre 1847, à 4 heures et demie P. M., au magasin de dépôt, No. 49, rue Ste Anne, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de:
Une montre en argent avec sa clef et sa chaîne, Un porte-crayon en argent; Un bois de lit; Un matelas; Deux oreillers; Quatre draps; Deux couvertures; Un bureau; Un pupitre; Deux livres en blanc, papier, &c. Une malle en cuir noir contenant du linge. Deux chaises.
Conditions—Comptant.
JOHN L. LEWIS,
7 déc—6f Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu Michael Manly, décédé.
DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 788.—En vertu d'un ordre de vente daté du 22 novembre 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, 7 décembre 1847, à 10 heures A. M., au domicile dernièrement occupé par le défunt, rue Hercules, 2de maison au-dessus du Nouveau Bassin (2de Municipalité) pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de:
Onze mules; trois chevaux et un poney; huit paires de harnais; trois drays; cinq drays.
Un lot de maïs et d'avoine;
Une selle et une bride.
Aussi—Un lot de meubles et d'ustensiles de cuisine, &c. &c.
Conditions—comptant.
JOHN L. LEWIS,
24nov—3fen10j Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu Anderson Young, décédé.
DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No. 671—En vertu d'un ordre de vente daté du 27 octobre 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, 7 décembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:
UNE CERTAINE PORTION DE TERRE, étant la profondeur d'un lot de terre appartenant à cette succession, laquelle portion de terre est de forme irrégulière et ayant les dimensions suivantes, savoir: 36 pieds 1 pouce sur la ligne courant à travers le dit lot et le plus près de sa façade ou de la rue des Grands-Hommes, 11 pieds 11 pouces sur l'extrême ligne du fond, 36 pieds 8 pouces sur la ligne du côté de la rue d'Enghein, et 25 pieds 5 pouces sur la ligne de l'autre côté—La dite portion de terre située dans l'îlet compris entre les rues des Grands-Hommes, des Poètes, Enghein et Craps.
Le tout conformément à un croquis de plan fait par Allou D'Hemécourt, voyer, daté du 14 octobre 1847, et annexé à un acte du 21 octobre 1847, au rapport de J. M. Mauroau, notaire.
Conditions—comptant.
L'acte de vente sera passé pardevant J. M. Mauroau, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
JOHN L. LEWIS,
5 nov—3en10 Shérif de la Paroisse d'Orléans

AVIS JUDICIAIRES.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que Basile Bizeau gard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécuteur testamentaire de la succession de feu Patrick Norris, décédé—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
EMILE BORDELOIS,
7 déc—3en10j Député Greffier.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Gabriel de Fernet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Edouard Lavigne, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour.
EMILE BORDELOIS,
7 déc—3en10 Dep Greffier.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que John Winsley a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James W. Lathrop, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
EMILE BORDELOIS,
7 déc—3en10j Député greffier

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que Benjamin Bat [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James W. Lathrop, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. EMILE BORDELOIS,
7 déc—3en10j Député Greffier

Succession de James Kivas.
AVIS—Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu James Kivas, et toutes personnes redevables, comme propriétaires intéressés dans le steamer Duck River, sont invitées à présenter au soussigné dûment attestées, et tous ceux qui doivent à la succession sont priés de payer immédiatement à la même personne.
JOHN E. HYDE, Curateur.
24 nov—3en10 19 rue Poydras

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que J. M. Wadsworth a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Lavinia Allen, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
TH. C. POOLE, Greffier.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que Henry B. Richard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Mme Gabriel F. Hawkins, décédé intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. TH. C. POOLE,
29 nov—3fen10j Greffier.

Succession de Thomas Hudnall.
ETAT DE LA LOUISIANE—Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à faire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte et tableau présentés par le curateur de la succession, ne seraient pas homologués, et les fonds distribués conformément à ce tableau.
Par ordre de la Cour. ALF. ROUSSEAU.
29 nov—3en10 Greffier.

Succession de Lathrop W. Peckles, décédé—No 1211.
ETAT de la Louisiane—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans — Attendu que Cyrus Thompson a présenté une pétition à la Cour de District, de la Nouvelle-Orléans demandant des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Lathrop W. Peckles, décédé intestat—Avis est en conséquence donné par le présent, à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à faire sous dix jours de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Témoin l'honorable George Strawbridge, juge de la dite Cour, ce 30 novembre 1847.
3 déc J. R. TOLEDANO, dep. Greffier.

Assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu.

LES soussignés, agents de la PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New York, et des compagnies d'Assurances Protection d'Hartford (Connecticut) prennent des risques contre les risques de mer, de rivières et de feu, aux termes les plus favorables.
Toutes les pertes que peuvent éprouver les compagnies sur les risques pris à cette agence, seront réglées avec libéralité selon les usages des compagnies d'Assurances de cette ville, et payées avec promptitude en monnaies courantes des banques de la Nouvelle Orléans.
Le bureau est au No. 47, rue du Camp.
W. R. PORDICK,
G. C. LAWRASON,
14sept—1an. Agents.

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil.
Nouvelle-Orléans, 6 novembre 1847.

L'ANNÉE fiscale de cette institution s'est terminée le 1 octobre dernier; les administrateurs ont déclaré un dividende aux clients de la compagnie de vingt pour cent sur le montant des primes gagnées, (soit $1,053,745 34) durant l'année, et ont en outre déclaré un nouveau dividende de six pour cent, au comptant sur le scrip.

Le scrip existant de l'actif, disponible pour faire face aux pertes, se montait, le 4 octobre dernier, à $642,321 31; somme à laquelle il faut ajouter plus de $126,000 de primes encaissées depuis cette date, et qui est plus que suffisante pour couvrir les pertes.

L'agence continue à assurer contre l'incendie, et les risques maritimes et de navigation intérieure.
L. MATHEWS, agent,
Coin Camp et Commune.

N. B. Notice sera donnée lorsque les certificats de scrip seront prêts à être délivrés.
9nov—2 y

LE soussigné offre à vendre à bas prix les articles suivants, reçus par les derniers arrivages d'Europe, de New York, de Boston et de Philadelphie:
Indienne unie, jaune, rouge, et bleue pr rideaux
Mousseline brochée pour rideaux.
Damas coton, de toutes les couleurs, pr rideaux
Percale blanche brochée.
Mousseline suisse unie.
Mouchoirs batiste, ourlés, à points à jours.
ditto do avec rivières.
Mouchoirs linon, batiste assortis.
Mousseline à moustiquaire.
Percale et Nansouet extra fins.
Mousseline laine noire et Alpacca en 2/3 et 5/4.
Mérinos 5/4, couleurs assorties.
Tulle noir et blanc façonné pour pèlerine.
Dentelle fil d'Ecosse, ditto en fil.
Services de table de 10 à 20 couverts.
Nappes damassées, avec ou sans serviettes.
Tapis de table en laine et en coton.
Ombrelles moirées et unies.
Un assortiment complet de bas et chaussettes.
Chemises et caleçons en Mérinos pour hommes et pour femmes.
Toile d'Irlande et toile de Paris.
Bretagne et Platille.
Toile à draps de 10/4 et 12/4.
Etoffe en pâte maché, nouvel article pour jupes.
Foulards, noires, unies, rayées et moirées, toutes largeurs.
Indiennes Merrimack et Cocheco.
Cotonnades française et américaine.
Coton blanc et écru depuis 3/4 jusqu'à 12/4.
Coton croisé blanc et écru.
Molleton blanc et écru.
Coutil et gingas à matelas.
Casimirs et draps.
Serge en laine et en soie.
Fil Alexandre et Marshall.
Soie à coudre d'Italie.
AUSSI: Une infinité d'articles trop longs à détailler.
Il attend aussi par le Rubicon, du Havre, un assortiment de nouveautés parisiennes parmi lesquelles se trouvent des Mantelets confectionnés avec soin et dans le dernier goût.
D. R. MACARTY,
21 sep 238 Bourbon

MAGASIN DE TAPIS.
En gros et en détail, No. 22, rue de Chartres.
LES soussignés reçoivent maintenant un assortiment très étendu et du meilleur choix, de toute espèce de tapis, savoir:
Tapis d'Axminster et de velours, qualité supérieure.
Tapis de Bruxelles de diverses qualités, dessins nouveaux.
Tapis Ingraine, à triple tissu, double, superfine, fine, etc. etc.
Tapis laine et coton, à bon marché, tapis de Venise, de diverses largeurs et qualités, Baize et toile fleurie pour dessus de table, tapis et paillassons en grande variété, couvertures de tables et de piano, crins de crin pour meubles, transparents pour fenêtres, etc. etc. etc.
Toile cirée pour planchers, de diverses largeurs et qualités, dessins nouveaux.
300 pièces de nattes de diverses largeurs et qualités, le tout est offert au plus bas prix du marché par
2 oct—4m A. BROUSSEAU & Co.

AUX HABITANTS ET RAFFINEURS DE SUCRE.

LE soussigné vient de recevoir quatre cents barils de NOIR ANIMAL granulé, de différentes finesses de grains nécessaires aux sucriers et raffineurs. L'expérience a prouvé que ce noir ne le cède en rien à la qualité de tout autre manufacturé aux Etats-Unis, et on le vend avec garantie.
AUSSI—Un grand supplément de Cirage à l'huile, et d'Encre à écrire, bleue et noire. Ces articles sont en vente aux prix de manufacture.
W. B. THOMPSON,
19 déc—1an rue Gravier

CIGARES de la Havane—Un petit lot en magasin, à vendre à bas prix par
LEOPOLD JEANNET,
1déc—1m 22, rue St Louis.

[illegible] en vertu d'un ordre [illegible] de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi 8 décembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété foncière ci-après décrite située dans ladite affaire, savoir:

Un certain carré ou îlet de terre situé au faubourg de l'Annonciation, au-dessus de cette ville, désigné sous le numéro quarante-quatre (44) d'après un plan daté du 5 mai 1807, dressé par B. Lafon, alors voyer et déposé en l'étude de Pierre Pedesclaux, aujourd'hui celle de Louis T. Caire, notaire de cette ville.

Ledit îlet borné par les rues de l'Annonciation, du Marché, Richard, Constance et Gilette et est composé de Quatorze lots numérotés de un à quatorze inclusivement.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur ledit îlet, et connues comme "Presse à coton des Planteurs", à l'exception de la machine, et d'un certain hangard, la propriété de R. Abbott.

Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS.
6 nov—3fen30j Shérif de la paroisse d'Orléans

COUR DU SECOND DISTRICT JUDICIAIRE de la Paroisse St. Bernard. No. 26.—La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Pedro Marin Argote et al.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Evariste Martin, et à moi adressé par l'honorable Cour du Second District Judiciaire de la paroisse St Bernard, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi, 8 décembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété foncière ci-après décrite, appartenant à Evariste Martin, et saisie dans la dite affaire, savoir:

UNE PORTION DE TERRE, située au faubourg Montegut, au dessous de cette ville de la Nouvelle-Orléans, rue Montegut, entre la rue Casacalvo et celle projetée de la rue Moreau, mesurant au pied français 120 pieds 2 pouces de face à la dite rue Montegut, sur 140 pieds ou environ de profondeur, touchant dans la profondeur aux bâtisses de la Presse à Coton à vapeur de la Levée; ensemble avec les bâtisses qui existent sur la dite portion de terre et toutes ses appartenances et dépendances. Cette propriété est bornée d'un côté par celle de feu Parvis, et de l'autre par celle de MM. Boyd frères.

La dite portion de terre se compose de deux lots; l'un ayant 60 pieds 9 pouces de face, et l'autre 100 pieds 5 pouces de face, sur une profondeur égale de 140 pieds ou environ.

Aussi—120 actions qui reposent sur la dite propriété.
Conditions. comptant.
JOHN L. LEWIS
6 nov—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No. 10,330—(Cour de Cité)—P. B. Henry vs Philip Morris, et Bowman et A. D. Doriocourt, [illegible] contre Morris, en faveur de A. D. D'Hemécourt—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi 8 décembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété foncière ci-après décrite, appartenant à Philip Morris, un des défendeurs et saisie dans ladite affaire, savoir:

Trois lots de terre situés près la Passe Christiane, comté de Hancock, Etat du Mississipi, désignés d'après un plan dressé par Louis Burgi, architecte, le 5 juin 1836, et déposé en l'étude de feu Wm. Boswell, alors notaire public en cette ville, sous les Nos. 40, 41 et 42 et ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le lot No. 40, un demi arpent de face au Golfe du Mexique, sur 27 arpents et 171 pieds du côté touchant au lot No. 39, 31 arpents et 5 pieds de profondeur du côté touchant au lot No. 41 et 95 pieds de largeur dans le fond.

Le lot No. 41 ayant la même façade sur le Golfe du Mexique sur 31 arpents et 5 pieds de profondeur, du côté touchant au lot No. 40, 31 arpents et 21 pieds de profondeur du côté touchant au No. 42 et 96 pieds de largeur dans le fond, le tout mesure anglaise.

Et le lot No. 42, ayant un demi arpent de face sur le Golfe du Mexique, sur 31 arpents et 21 pieds de profondeur du côté du lot No. 41, 31 arpents et 37 pieds de profondeur du côté du lot No. 43 et 98 pieds de largeur dans le fond.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et qui y appartiennent.

Ainsi qu'il appert d'un acte au rapport du dit notaire Boswell, en date du 15 juin 1836 et aussi d'un acte sous signature privée, daté du 16 mai 1836, et dûment reconnu le même jour par acte au rapport de Lecourt de Billot, juge de paix dans et pour le comté de Hancock, Etat du Mississipi, et annexé à un des actes au rapport de l'acte du dit notaire Boswell, en date du 15 juin 1836.

Conditions—comptant.
JOHN L. LEWIS.
6 nov—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nlle Orléans—No 719—Allen Hill vs. Joseph Chateau, h. de c. l.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le vendredi 7 janvier 1848, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite saisie dans la dite affaire, savoir:

DEUX LOTS DE TERRE, situés derrière cette ville, désignés sous les numéros sept et huit, dans l'îlet numéro dix huit, borné par les rues Claiborne, Columbus, Derbigny et la Harpe, et mesurant les dits lots chacun 32 pieds 5 pouces de face à la rue Claiborne, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

Ensemble avec toutes les améliorations qui existent sur lesdits lots de terre, droits, privilèges et servitudes y attachés et en dépendant.

Le tout conformément à un plan dressé par A. Bourgerol, arpenteur, le 1 avril 1830 et déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire public de cette ville.
Conditions—comptant.
JOHN L. LEWIS.
6 déc—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

NORTH BROTHERS.
Coin Commune et Magasins, Nlle Orléans.

ETOFFES de laine Américaines, couvertures, indiennes, soieries françaises, Bas et Bonneterie allemande et anglaise, toiles, etc. Leur assortiment sera des plus complets pendant toute la saison et aux prix les plus bas, au comptant. Les marchands de la campagne trouveront leur avantage à en acheter leur stock avant d'acheter ailleurs.

COTONS Lowell 4/4, 7/8; do coupés 7/8, do Palmer 4/4, 7/8, 3/4; do Canal Mills; do Kentucky; Linseys et Kerseys; Jeans do Kentucky; Linseys à carreaux; Osnabourg du Maryland; Linseys blanc et de couleur, Lowell; Jeans de Glasgow, do Washington, coton écru d'Appleton, 4/4, 7/8, do do Hope Mills, Granit, Massachusetts, Ocean, Pemberton, Glasgow et Grandes Chutes; do 7/8 Tremont, Springfield et Wright; cotons à chemises 4/4 Bay State, Fitts et Hamilton; do 5/4, 6/4, 10/4, do 12/4 et 13/4 Hamilton, Waltham, Lawrence, Appleton; do 8/4 Pepperell, Fitts; flanelle coton croisé et blanchie d'Hamilton; draps de couleur, do rouge, blanc, jaune, verte, croisée de Salisbury, do grise, do blanchie, do noire, flanelle de Hackensack, écossais, do coton, do, toile damassée; 14/4; 5/4, 6/4 et 8/4; toile de lin, d'Irlande, do de Flandre; chemises 4/4 filets, cravates jaconas; do soie, linon; crêpes, bruns et noirs de tous prix; cravates; [illegible] do Vein, de Repasl, en batiste, Madras, batiste, [illegible], Foulards, do colons et français; do écossais, [illegible]; nappes à thé, de Victoria, cravates et nappes à thé en couleur, do Victoria; [illegible] coton, soie et gingham de couleurs, do à carreaux, Paraphuies coton, soie et guinghams, couvertures pour femmes; do pour chevaux, de Mackinaw, [illegible], de Caledonia; Copes, [illegible], [illegible]; casimirs, coutil Berlin, lin, gabos de soie; serges, écossais, satinet, [illegible], laine d'agneau, mérinos, cachemire, cheminée à devant de lit, guêtres, bordures; bas de satine blanche [illegible] coton, do rouge, blanc et brun; [illegible] blancs, bleus et bruns; Velours noir; Bombazine, Alpacas, écrus, do coton blanc, do couleur, do laine, Alpacas; do coton blanc de Londres et américaines, noires; mérinos, de bretelles, aiguilles, épingles, de fil, de chambre, do Anglais, ordinaires, de soie, do brune, do aiguille, do laine, de gilet; [illegible]; coutils; de coton, do à matelas de Methuen, Hampden, Delaware, Manthan, Smithville, Rochester, Blakely, Amoskeag; Toile de Hollande écrue; bretelles coton blanc, do en blet; fil de coton; Bobbinet, Burlaps; Osnaburgs 40, guinghams Earlston; do noirs et blancs; couvertures rouges, vertes, bleues pour esclaves, do américaines 3 points; do françaises, Duffle, et Rose; do rouges anglaises 10/4, 11/4, 12/4 et 13/4; do françaises; bureaux; de coton; drapeau de plume; étoffes à gilets; fil de Marshall; do couleurs assorties, do en cheveux; do de Taylor et Alexander; mérinos pour anglais; do français; do coutleur; alpaca, mousseline suisse unie et brochée; batiste; jaconas; bordures et entre deux; dentelles noires et blanches; do Valenciennes; voiles de dentelle; satinet noir et bleu; gris de fer; drap anglais bleu, noir, vert, chamois, bas; pour meubles; brin à carreaux; do blanc, pièces de 35 yardes; gingas pour tabliers; velours de soie.
Grand assortiment de Calicots, de 150 à 300 genres différents, achetés à bas prix.
Aussi: Marchandises françaises.
Indiennes, genre tout nouveau; étoffes à meubles, bleues, rouges; damassées; mouchoirs Madras, nouveau dessin; do paillaka; do Naples petits dessins; ombrelles; grande nouveauté; parapluies soie, de 26, 28, 30 et 34 pouces; mousseline laine, dessins riches; cachemire d'Ecosse, bel article, mérinos soie, laine, ficha, couleurs assorties, cravates de fantaisie 7/8 et 6/4, do satin noir; vo écharpes; schalls de soie 3/4, 4/4; 5/4 et 6/4; schalls Cachemire imprimé 5/4 et 6/4; soieries de Pékin, unies, moirées et rayées; gants chevreau, pour hommes et femmes; de castor sans couture; mouchoirs de soie, foulards, bas de soie blanc et noirs; crêpe noir, Cachemire do; Barège vert et noir; poult de soie, noir, uni, moiré, rayé; chaussettes; bas de coton blancs; bretelles caoutchouc, nouvel article; do coton blanc, bas gris, pour femmes et enfants; broderies, grand assortiment, mouchoirs, manchettes, collerettes, entre deux, bonnets, bordures; dentelles blanches et noires; guinghams à carreaux; cachemir pour pantalons; mouchoirs de batiste unis, ourlés, à rivière, imprimés; toile à drap; mérinos couleurs assorties; flanelles gaze et croisées; cotonnades pour pantalons, en coton et laine; gants de filet; schalls mérinos noir pour deuil; de Thibet 5/4 et 6/4; gants de soie noire; rubans en grand assortiment, satin et taffetas; Nos de 1 à 16; mousseline laine et cachemire d'Ecosse noir uni, de 5/4 et 6/4; galons de fil, assortis, Nos de 1 à 16; agrafes; fil à tailleurs; dés d'argent et bronzés; boutons de soie pour habits et paletots; do nacre; do à cinq trous; peignes de toilette, soie à coudre de toutes couleurs; franges; satin blanc et noir; schalls de laine 6/4 et 8/4.
8 oct—3m

Bureau pour la vente de propriétés de M. HOLLANDER.
Allée de l'Arcade de Banks, No. 7.

ON fournira des plans représentant la propriété en vente, à la demande du vendeur. Les prix de ces plans ainsi que le courtage de la vente seront des plus modérés.

Les personnes qui désirent acheter des propriétés dans certains quartiers, ainsi que celles qui désirent vendre des propriétés de tout genre, peuvent ren assurées qu'il ne leur sera rien chargé, lorsque M. Hollander n'agira comme agent, à moins qu'il ne réussisse à conclure la transaction.
6v—2f

CHAUSSETTES EN LAINE.—400 douzaines chaussettes tricotées, à la campagne, venant d'être reçues, et à vendre par
FROST & Co,
27 nov No. 16, rue des Magasins

BEURRE pour aller dans le haut, de dimensions extras, à vendre par FROST & Co.
27 nov 16, Magasins

SARDINES à l'huile—4000 boîtes et demi-boîtes sardines de la marque bien connue B. Guillou, à vendre par AUG. MOLIER,
27 nov—10f rue St-Louis No 90.

RIZ DE LA CAROLINE—30 tierçons riz de débarquement du brick Tower, de Charleston, à vendre par B. VALLS,
27 nov 27, Commune

AMANDES—30 caisses douces et amères, à vendre par B. VALLS,
27 nov 27, Commune

CIGARES de la Havane—1,000,000 de toutes qualités, importés et à vendre par
B. VALLS, 27, Commune.

SUCRE de la Havane—100 caisses, blanc et jaune, à vendre par B. VALLS,
27 nov 27, Commune

GRAINES POUR OISEAUX—[illegible] à vendre par B. VALLS,
27 nov 27, Commune

CACAO de Guayaquil—10 sacs à vendre par B. VALLS,
27 nov 27, Commune

RAISINS secs—5,000 caisses en débarquement et à vendre par B. VALLS,
27 nov 27, Commune

OUVERTURES [illegible] de l'Oceana, de Bordeaux:
[illegible]
[illegible]

VINS DE XERES—[illegible] à vendre par
25 oct B. VALLS, 27, Commune

[illegible]
W. P. Scott, Encanteur.

MERCREDI, 8 courant, à 10 heures et demie, il sera vendu sans réserve, pour clore des consignations, au No 25, rue Vieille Levée, entre Bienville et Conti:
[illegible] douz. pintes bière forte, brune,
10 do [illegible] douz. quarts do
10 caisses [illegible] de la Martinique,
6 do [illegible] de Mouton, vin quarts,
7 do do en pintes.
Conditions, comptant.
7déc—2f

Vente publique de propriétés dans la Deuxième Municipalité.

PAR THOMAS J. BEAR, encanteur,
47, rue des Magasins, au 1er.

SAMEDI, 11 décembre, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, il sera vendu sans réserve les biens fonds suivants, savoir:

1o Propriétés rue Annonciation.
2 lots de terre situés entre les rues Duplantier et Poeyfargé. Le lot No 3 mesurant 25 pieds face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 120 pieds, avec droits à une allée commune de 9 pieds 7 pouces sur le derrière.

Lot No 6 touchant le lot No 3, mesurant 25 pieds face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 120 pieds avec droits à une allée commune de 9 pieds 7 pouces sur le derrière.

2o Propriétés rue Duplantier.
7 lots de terre situés entre les rues Foucher et Annonciation, tous ayant droits à une allée commune, savoir:
Lot No 15, mesurant 25 pieds 10 pouces face à la rue Duplantier, sur une profondeur de 132 pieds 4 pouces lignes parallèles.
Lots Nos 16, 17, 18, 19, 20 et 21, mesurant chacun, 25 pieds 10 pouces, sur une profondeur de 122 pieds chaque, lignes parallèles et joignant les lots Nos 15 et 22.

3o Propriétés rue Prytanée.
2 lots de terre situés entre les rues Thalie et Erato, Lot No 2, mesurant 31 pieds 11 pouces 3 lignes 1/2 face à la rue Prytanée, sur une profondeur de 120 pieds 10 pouces 3 1/4, courant parallèles et joignant les lots Nos 1 et 3 avec droits à une allée commune de 7 pieds, sur le derrière.

Lot No 4, mesurant 31 pieds 11 pouces 3 lignes 1/2 face à la rue Prytanée, courant en ligne parallèle avec les lots adjacents Nos 4 et 6 avec droits à une allée commune de 7 pieds, sur le derrière.

Lot No 6, mesurant 31 pieds 11 pouces 3 lignes 1/2 face à la rue Prytanée, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 3 lignes 1/4, courant en lignes parallèles et joignant le lot No 5, avec droits à une allée commune de 7 pieds sur le derrière.

Conditions: 1/3 comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit [illegible] endosseurs et portant hypothèque [illegible] propriétés jusqu'à final paiement. Si les billets ne sont point payés aux échéances, ils porteront intérêt au taux de 8 p. 0/0 par an jusqu'à parfait paiement. L'acheteur devra se conformer aux conditions de la vente dans les 10 jours suivants l'adjudication, autrement les propriétés seront revendues à sa folle enchère après deux jours d'avertissement dans deux journaux de la ville.

Acte de vente pardevant Lucien Hermann, notaire public, aux frais des acquéreurs.

N. B. Les plans des propriétés ci-dessus seront exposés à l'Arcade de Banks avant le jour de la vente.
7déc—ts

Goëlette neuve et fine voilière Médiator.
PAR BEARD, CALHOUN & Co,
P. E. LAVET, encanteur.

MERCREDI, 8 décembre, à midi, à l'Arcade de Banks, sera vendue:
La goëlette MEDIATOR, construite il y a onze mois, du port de 91 tonneaux, quille plate et fine de l'avant, pouvant charger une barrique; bonne voilière et complètement gréée. On peut consulter l'inventaire de la dite goëlette, au bureau des encanteurs.
Conditions—comptant—Vente sans réserve. 3déc

Belles propriétés dans la Municipalité No 2.
VENTE SANS RÉSERVE.
PAR N. VIGNIÉ, Encanteur,
Encoignure Conti et Passage de la Bourse

IL sera vendu jeudi, 16 décembre 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, les propriétés suivantes:

1o. Un lot de terre situé au faubourg Marigny formant l'encoignure des rues Françaises et Grands Hommes et mesurant 30 pieds 4 pouces de face à la rue des Grands Hommes, sur une profondeur de 75 pieds, 2 pouces, faisant face à la rue des Français; le dit lot est désigné par le No 1 du plan qui sera exhibé à la vente. Ensemble la maison, contenant un vaste magasin, deux chambres à feu, cuisine, chambre à domestique, cour pavée, citerne, waterworks, puits, etc., etc.

2o. Un autre lot de terre situé au même faubourg, désigné par le No 2 du même plan, et mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue des Grands Hommes, sur une profondeur de 66 pieds 3 pouces. Ensemble la maison contenant trois chambres et un cabinet, six chambres à coucher, une cuisine et quatre chambres à feu, galerie, deux cabinets, cour pavée, puits, citerne, waterworks, écurie, etc.

3o. Un lot de terre situé dans le faubourg Washington, rue Casacalvo, entre les rues Clouet et Montegut, désigné sous le No. 3, mesurant 32 pieds de face à la rue Casacalvo sur une profondeur de [illegible] pouces, entre lignes parallèles. Ensemble la maison y construite formant un salon, pièce de quatre chambres à feu, galerie, et deux grands cabinets, cour pavée, cuisine et chambres à domestique, citerne, etc. etc.

4o. Un autre lot de terre attenant au précédent, désigné par le No 4 du même plan, mesurant 41 pieds 10 pouces de face à la rue Casacalvo, sur une profondeur de 73 pieds 6 pouces. Ensemble la maison et autres dépendances. [illegible]

5o. Trois lots de terre situés dans la rue Moreau, entre les rues Clouet et Montegut, désignés par les Nos 5, 6 et 10, mesurant chacun 21 pieds 8 pouces de face à la rue Moreau, sur une profondeur de 110 pieds.

6o. Deux lots de terre situés rue Elmore, entre le Chemin Public et la rue des Grands Hommes, désignés par les lots Nos. 1 et 2 d'après un plan dressé par J. Pilié, le 5 décembre 1836, déposé en l'étude de Christoval Bouligny, notaire public, et mesurant ensemble 30 pieds de face à la rue Elmore, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles du côté de l'ouverture de la rue Casacalvo.

Termes et conditions:
Un quart comptant, et la balance à un crédit d'un et deux ans, en billets endossés à satisfaction et portant intérêt de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement au taux de huit pour cent par an, les dits billets devront être garantis par hypothèque spéciale sur les biens propriétés.

Les actes de vente pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les plans des sus dites propriétés peuvent être examinés maintenant au bureau de l'encanteur.
22 nov—10

PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, Encanteur.
Succession de feu Horace Ellicker.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 19 novembre 1847, il sera vendu au No. 47, rue des Magasins, le mercredi 8 décembre 1847, à 11 heures, pour compte de la succession ci-dessus,
Une quantité de meubles, comprenant une grande variété d'effets personnels.
27 nov—27, 29, 6, 7 déc.

Succession de feu François Reynes.
PAR M. BARNETT Jr., Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable deuxième cour de district de la Nouvelle-Orléans, en date du 22 novembre 1847, et sous la direction de Charles Chauvin, exécuteur testamentaire du dit François Reynes, seront vendus le lundi 13 décembre 1847, à 10 heures A. M., au magasin No. 27, rue de Chartres, les objets suivans appartenant à la dite succession, savoir:
Un assortiment général de marchandises sèches, quincaillerie, objets de fantaisie, jouets, etc.
Aussi quelques meubles meublans, des vins, etc., et le bail du dit magasin expirant le 1er novembre 1848.
Conditions: comptant pour toute somme au-dessous de $300—au-dessus de $300, soixante jours de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire.
1er déc—1, 7, 10 et 13 déc

Succession de feu Michel Blanchard, décédé.
DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—No. 1196—En vertu d'un ordre de vente daté du 30 octobre 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le mercredi, 8 décembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de: l'esclave nommé Janvier, nègre âgé d'environ 38 ans.
Conditions: comptant.
L'acte de vente sera passé pardevant O. de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
JOHN L. LEWIS,
6 nov—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

ECOLE DE DANSE
TENUE PAR
M. & Mme HAZARD,
Rue St Charles, vis à vis la Place Lafayette, entre les rues Girod & Hevia.

M. HAZARD, professeur de Danse, de Paris, et Mme HAZARD, ont l'honneur d'annoncer respectueusement aux Dames et aux Messieurs de la Nlle-Orléans, qu'ils feront l'ouverture de leur ECOLE DE DANSE, le quinze novembre courant, et les jours suivants.

Les classes auront lieu les lundi, mercredi et vendredi, de 3 à 6 heures pour les jeunes demoiselles et les enfants, de 7 à 10 heures pour les messieurs. Les leçons particulières prendront, chaque jour, de 8 à 10 heures du matin.

M. & Mme HAZARD se proposent aussi de donner des leçons dans les familles et dans les Pensionnats.

Les Dames qui préfèrent prendre leçon d'une Dame, Mme HAZARD se chargera de cette partie.

La vue des Danses et Valses nouvelles, toile légende des Danses qui sont de mode seront l'objet spécial de l'enseignement, et toutes les Danses de fantaisie recevront les soins de M. et Mme HAZARD toutes les fois qu'on le requerra.

D'après les conseils d'un grand nombre de familles qui ne désirent pas envoyer leurs enfants aux écoles de Danse tenues dans les salles publiques, M. HAZARD a fait construire à ses frais une maison vaste et spacieuse avec une belle salle de bal qui sera réservée exclusivement à ses Elèves et à leurs parents.

M. HAZARD vient de quitter Paris, et ayant des rapports suivis avec les Professeurs distingués de la capitale, tels que MM. Cellarius, Coralli, Coulon, &c. il sera toujours à même de se procurer, dans le plus bref délai, toutes les nouveautés et changements qui ont lieu dans les salons de Paris.

Pour les conditions, s'adresser à M. HAZARD, comme ci-dessus.
Nouvelle-Orléans, le 1er novembre 1847.
11 nov—3m

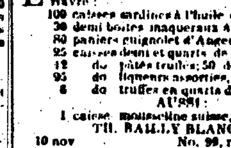

B. ANTOGNINI.
RUE CONTI, No. 46.
Fabrique de Billards et de Fourneaux Economiques.

On y trouvera, toujours des ouvriers disponibles pour établir sur place des fourneaux où l'on peut brûler du bois ou du charbon, et dont la construction est grandement améliorée pour l'économie du combustible.

B. Antognini tient en magasin tous les articles et accessoires de billard, tirés des meilleures maisons de Paris et de New York.

Billards neufs et d'occasion, garantis, à prix très modérés.

Il se charge aussi de toute sorte d'ouvrages de menuiserie et ébénisterie, dans le style le plus moderne.

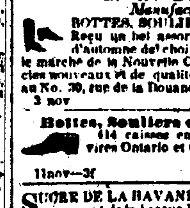

SULFATE de quinine, de morphine, cinchonine, chlorure de [illegible] [illegible]

[illegible] à vendre du gros par [illegible] H. BONNABEL,
[illegible] Natchez et Tchoupitoulas.

Aux capitaines de navires.

LES Capitaines de navires [illegible]

POUDRE—[illegible]
DARAN, QUEYROUZE & Co.
25nov 11 & 13, St-Louis.

PAR MORPHY & NEVIUS,
Wm P. Scott, Encanteur.

AUJOURD'HUI à 10 heures, il sera vendu à leur magasin No 37, rue des Magasins, chandelles, savon, amidon, gobelets, jarres, eau de vie, genièvre, liqueurs douces, fruits à l'eau de vie, whiskey, vin de Porto, Malaga sec et doux, vinaigre, porc, bœuf, jambon, tabac, cigares, fromage, bouchons, &c.
[illegible]

Catalogue de Marchandises sèches.
PAR F. H. PETITPAIN

MARDI 7 décembre, il sera vendu à son magasin, [illegible], 25 balles de marchandises sèches de saison, [illegible] indiennes, mérinos, mouchoirs cachemire de laine, alpaca coton blanc, écru et brun, flanelle, casimir, draps, couvertes, denim, canton anglais blanc et brun, cotonnades françaises, bas, chemises et caleçons laine et coton.
Conditions libérales à la vente.
Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées avant la vente.
6 déc

PAR F. FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu mardi 7 courant, à 10 heures, à leur magasin d'encan, en encoignure et Louis et Chartres, pour clore un envoi de marchandises françaises, parfumerie, brosses, savon, cravattes, tapis de table, toile cirée, librairie, casquettes, marchandises sèches et autres articles.
6déc

PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, Encanteur.
Marchandises sauvées du naufrage du vapeur Memphis.

MARDI 7 du courant, à 10 heures, il sera vendu à leur magasin d'encan, No 47, rue des Magasins, sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra:
Diverses marchandises sèches assorties, consistant en indiennes, flanelle, draps, bonnets, mousseline, &c. &c.
1 balle couvertes, 2 balles coton, chapeaux, boîtes, habillements, quincaillerie, &c.
A midi—18 caisses ferblanc, barils de clous, tabac à priser, liqueurs, sucre, clous, et autres articles retirés du naufrage du vapeur Memphis.
Immédiatement après—comestibles, provisions et liqueurs, tabac fin et commun, eau de vie, genièvre, clous, savon, chandelles, cafés, cigares, thé, huile, verrerie, &c., &c.
Aussi—20 barriques jambons plats cirés. 6déc

VENTES A L'ENCAN.

Vente à crédit d'une famille Créole de valeur.
PAR BEARD, CALHOUN & Co,
P. E. LAVET, Encanteur.

MERCREDI, 8 du courant, à midi, il sera vendu sans réserve, la famille de valeur suivante:
Mary, âgée de 40 ans, belle femme, bonne cuisinière créole, excellente blanchisseuse et repasseuse, et ses enfants: Johen, âgé de 9 ans, Angel, 3 ans, et Kilen, 7 mois. Ces esclaves sont vendus sous de bonnes recommandations pour leurs caractères, et sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi. Conditions: Un tiers comptant, un tiers à trois mois, un tiers à six mois, sur billets à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Aussi appartenant au même propriétaire, Lucinda, domestique de maison, excellente cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et couturière.
Conditions: comptant.
Acte de vente pardevant J. E. Beard, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
7 déc

PAR BEARD, CALHOUN & Co.
P. E. LAVET, Encanteur.

JEUDI, 6 janvier 1848, il sera vendu à l'encan à midi, à l'Arcade de Banks, conformément à un jugement rendu dans la Cour du Second District de la Nouvelle-Orléans en date du 24 juin 1847, en faveur de M. W. Hoffman contre Thomas Scott Junior, exécuteur testamentaire du testament de W. M. Worthington, par un ordre de la dite Cour rendu le 5 juin 1847, vous être par présent donné et requis de vendre les propriétés suivantes, savoir:

Deux lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues Girod, Baronne, Julia et Carondelet, etc., le lot mesurant 24 pieds 3 pouces de face sur la rue Girod, sur une profondeur de 102 pieds 10 pouces étant entre lignes parallèles, sont un même lot de terre désigné sous les Nos 5 et 6, suivant un plan dressé par Joseph Pilié voyer de la ville et annexé à un acte passé pardevant T. Seghers, notaire public, sous date du 30 février 1838, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé tard en un maison bâtie sur chaque lot.
Les conditions seront indiquées à la vente.
Acte de vente pardevant J. E. Beard, notaire public, aux frais des acheteurs.

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No. 10, RUE DE CANAL—Pavillon à Reine entre les rues de la Vieille Levée et Chartres.
Manufacture No. 280, Broad Street, Newark N. J.

EN vente de leur assortiment [illegible] de SELLERIE, [illegible] ainsi que les articles suivants [illegible] LINGES, CARTONS, [illegible]
ARTICLES POUR LES HABITANTS—[illegible], de Matelas, triple et [illegible], colliers, marine, brides, [illegible] et [illegible] bleues, blanches, [illegible] fouets, surfaix, [illegible], bridons, harnais de [illegible] et sacs de [illegible] à carreaux [illegible], [illegible]
[illegible]

[illegible] PAYAN & Co.
[illegible] de Marchandises françaises.
No. 35, rue de Chartres, au 1er.

EN débarquement des navires Robecca, Flavin, Ancona, Pescator, Desdemona et Rockingham du Havre, les soussignés offrent à vendre, en gros seulement:
[illegible]
[illegible]
2 c. gants [illegible]
1 c. [illegible]
1 c. mousseline laine et soie pour robes.
1 c. chaussures [illegible]
1 c. corsets et [illegible]
1 c. soieries [illegible]
2 c. gros de [illegible] pour lits
1 c. [illegible]
4 c. collerettes [illegible]
3 c. mouchoirs [illegible]
6 c. jaconas [illegible] Nos 30, 32 et 34 pouces.
1 c. [illegible] Nos 1 à 12.
1 c. do [illegible]
1 c. broderies [illegible]
1 c. [illegible]
1 c. [illegible] couleurs [illegible]
1 c. [illegible] première qualité.
1 c. dentelles noires et blanches assorties.
1 c. robes et écharpes dentelle noire et blanche.
1 c. plumes et panaches riches pour modes.
1 c. gros de Naples noir et écrue.
2 c. cols, pèlerines, guimpes et manches brodées.
1 c. bonnets coton, noir différent genre.
5 c. peignes écaille et corne assortis.
1 c. [illegible]
5 balles mouchoirs Madras français [illegible]
2 do do do [illegible]
1 c. boucles vernies, chaînes et argentine pour [illegible]
6 c. parfumerie assortie.
1 c. [illegible] d'enfants en laine [illegible]
2 c. [illegible] émail, ivoire, nacre et divers pour robe.
2 c. mérinos gris différentes nuances.
1 c. gants et mitaines filet noirs et blancs assortis.
1 c. corsets sans couture numéros assortis.
2 c. do en coutil nouveaux genres.
1 c. aiguilles Hemmings et Bartlett.
2 c. chemises rayées couleur pour matelots.
1 c. bas coton pour enfans de tout âge.
N. B.—Une grande partie de ces marchandises sont sujettes au droit de réexportation.
25 nov RAYBERT & TESTE

Marchandises Sèches.

DRAPS et casimirs français, anglais et américains, draps de castor, bleu, bleu et noir.
Satinets, bleu, brun, noir, gris, etc.
Velours, soie et cachemire pour gilets, nouveauté
Serges de soie, de laine, et alpacca.
Chemises de dessous et caleçons en mérinos, do coton.
Indiennes anglaises; cachemire d'Ecosse, nouveauté.
Mousseline de laine, bombazine.
Mousseline de laine noire, alpacas do.
Parapluies de soie; do coton.
Schalls de crêpe brodés, très riches.
Schalls de crêpe brodés, ayant droit au drawback.
Dentelles, foulards, cravates, etc., à vendre par
R. G. DUVIVIER,
21 oct No. 13 rue du Canal, au premier

VIN rouge et blanc en caisses et en barriques à vendre par le soussigné, débarqué du navire Taloma, de Bordeaux:
1,000 caisses vin rouge ordinaire, capsule et cachets,
100 do do do do do superfine.
100 do do do blanc Haut Sauternes.
30 barriques vin Montferrand.
10 do do Haut Talence.
20 barils vin blanc Sauterne.
70 paniers bouteilles vides.
11 nov A. [illegible], 94, Vieille-Levée

CHAISES à Paris de vin de Paris—100 caisses de la marque Godard, à vendre par
COURVOISIER & Cie.
20 nov Encoignure Royale et Orléans.

ABSINTHE Suisse—250 caisses des marques Vernin E. Pernod, Berthoud, Pernod fils, A. Louis, Berger;
30 barils do do do do do
A vendre par COURVOISIER & Cie,
25 nov Encoignure Royale et Orléans

KIRSCH—80 caisses vieux kirsch; 3 do barils do, à vendre par COURVOISIER & Cie,
20 nov Encoignure Royale et Orléans.

CHAMPAGNE—[illegible] paniers vin de champagne, à vendre par COURVOISIER & Cie.
20 nov Encoignure Royale et Orléans.

VIN DE BOURGOGNE—[illegible] caisses de différents crus, et à vendre par
COURVOISIER & Cie.
20 nov Encoignure Royale et Orléans.

10 de Récompense
POUR ARRÊTER LA GRIFFE LOUISA

Partie marronne le 27 août dernier, de la maison de B. Porbalis, près l'encoignure Félicité Road et Chippewa, la griffe Louisa âgée de 24 ans, taille 5 pieds, forte, figure assez bonne apparence; elle a une petite marque noirâtre près d'un de ses yeux et parle seulement anglais; elle avait été achetée au Bayou Sara, de la succession de Jonas Gray, ses père et mère sont à la Terre au Bœuf, à l'habitation de M. Poyéras où elle cherchera probablement à aller. Elle a emporté avec elle 3 ou 4 robes.
S'adresser à CHARLES A. JACOBS,
25sept—17 30, Bons Place

100 de Récompense
SERONT données à celui qui logera dans une des geôles de l'Etat le mulâtre créole JEAN, âgé de 26 ans, taille de 5 pieds cinq pouces. Le dit mulâtre s'est absenté de l'habitation du soussigné, paroisse St Charles, le 20 août dernier. Marques particulières:—un bouquet de cheveux blancs au milieu de la tête.
Paroisse St Charles, 17 septembre 1847.
S'adresser à la Nouvelle Orléans chez J. & J. Tardos, 15, rue Conti.
O. St. AMAND.

100 piastres de récompense.

PARTI marron de chez le soussigné le 20 juillet dernier, un nègre nommé SIMON, taille d'environ 5 pieds 7 ou 8 pouces, robuste; il a une cicatrice d'entaille au poignet de long sur l'épaule gauche, d'environ 28 ans, et très intelligent. On suppose qu'il rode dans la ville, très probablement parmi les navires, ou steamboats. La récompense ci-dessus sera payée s'il était pris hors des limites de cet Etat, et $100 seront payées à celui qui le logera dans une des geôles de la Louisiane, de façon que je puisse l'avoir.
WM. MASSEY,
17 nov No. 24, rue Bienville.

CHANGEMENT DE DOMICILE—La pharmacie en gros de Nathan Jarvis & Co, a été transférée du No 26 au No 25, rue Chartres, encoignure Magasin, où trouvera toujours un assortiment de drogues et de médecines, ainsi que des instruments de chirurgie [illegible] qu'ils offrent en vente aux marchands, habitants et médecins, à des conditions très avantageuses.
25nov

[illegible] voyages, partira tous les lundis et jeudis à 10 heures pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires de la côte. Ayant été carené à neuf à St-Louis à la satisfaction des inspecteurs de cette ville et de ceux de la Nouvelle-Orléans, les chargeurs peuvent se faire assurer à aussi bon marché que par aucun autre steamer. Il faisait ces voyages. Nous sollicitons le patronage du public que nous espérons mériter par notre zèle et attention pour les passagers.
20 nov

POUR LA BALIZE—(Deux voyages par semaine). Le bateau à vapeur COURIER, capt. J. Martin, partira de la Nlle Orléans tous les samedi à 9 heures du matin. Il partira de la Balize les dimanche à 6 heures du matin, et sera de retour à la Nlle-Orléans le lundi soir.

POUR LA POINTE A LA HACHE.
Il partira de la ville tous les mercredi matin à 10 heures, pour la Pointe à la Hache et sera de retour le jeudi après-midi.

D'après ce nouvel arrangement, les passagers pour la Balize y arriveront le samedi soir au lieu du dimanche, comme ci-devant.

Pour fret ou passage, ce bateau ayant de beaux aménagements s'adresser à bord ou à
A. LABOSE & Co,
21 oct 71, Vieille Levée.

Paquebot de Bayou-Sara & Williamsport.
Le vapeur BELLE-CREOLE, capt. [illegible] John M. Scott, ne faisant plus [illegible] jusqu'à nouvel ordre qu'un voyage par semaine, jusqu'à Williamsport.
Départ de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin de Bayou Sara tous les mercredi après l'arrivée du chars du rail road.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
P. A. CHAMPOMIER, agent,
30 1/2, Vieille Levée

ARRANGEMENT D'ETE.
Le bateau à vapeur ELISSA, capitaine J. G. Landry, pour la côte, Donaldson, [illegible], Plaquemines, Bâton Rouge, Port Waterloo, Bayou Sara, Pointe-Coupée et [illegible] partant de la Nouvelle-Orléans tous les [illegible] à 10 heures A. M.; et de Bayou Sara [illegible] matin.
Pour fret ou passage, s'adresser à BEARD & LAS [illegible] Fanatas.
20 juin

POUR BOSTON—Le navire fin voilier [illegible], capt. Weston, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
LEVI H GALE,
7 déc 93, Commune.

POUR BOSTON—Le navire PHARSALIA fin voilier, capitaine Allen, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE,
27 nov No. 93, rue de la Commune

POUR BOSTON—Le navire MAT YAKOBY, fin voilier, capitaine Cumming, partira très incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
LEVI H GALE,
27 nov No. 93, rue de la Commune

POUR BOSTON—Le navire fin voilier MEDFORD, cap. Bayer, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE,
27 nov 93 Commune.

POUR BOSTON—Le navire fin voilier WAKONA, capitaine Paine, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements s'adresser à bord, lev. [illegible] ou à JENKINS & TIGLER,
[illegible] 95, rue Commune.

POUR NEW-YORK—Partant sur [illegible] décembre (paquebot de la ligne de l'Union). Le fin voilier packet régulier PALESTINE, capitaine N. Johnston, ayant la plus grande partie de son chargement, engagé, et chargeant, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 300 boucauts de sucre ou autre fret et passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à
JOHN WOODRUFF & Co,
6 déc 95, rue des Magasins.

POUR NEW-YORK—Ligne des Paquebots—Le navire fin voilier FAIRFIELD, cap. Loveland, maintenant en chargement, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes ou à
J. W. STANTON,
Enc. Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK—Ligne des paquebots de l'Union—Le navire fin voilier WISCONSIN, cap. H. N. Munford, maintenant en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le marché Ponchartrain ou à
JOHN WOODRUFF & CO,
27 nov 95, Magasins.

POUR NEW-YORK.—Le navire fin voilier ROME capt. Manson, ayant une partie de son chargement engagé, et chargeant, partira incessamment. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à BAILEY & BAXTER.
[illegible] rue Commune

POUR NANTES—Le navire fin voilier TALMA, cap. Murray, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à
JENKINS & TIGLER,
29 nov 95, Commune.

POUR NANTES et Bordeaux—Le fin voilier navire français LOUISE, capt. [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à
JENKINS & TIGLER
95, rue Commune

POUR BORDEAUX—Le navire fin voilier et de première classe, CATO, capitaine Bertrand, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE,
17 nov 93 rue de la Commune

POUR BORDEAUX—Le navire fin voilier OSCAR, cap Lohory, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face de la Nouvelle Levée ou à F. JORDY, 10, Conti ou à JENKINS & TIGLER.
12nov 95, Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier [illegible] FECATORE, A 1, capitaine [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, cap. [illegible] ou à JENKINS & TIGLER,
25 nov 95, rue de la Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier VESTA, capitaine Soubry, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser au cap. à bord vis-à-vis le marché aux légumes ou à
JENKINS & TIGLER,
95, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le paquebot fin voilier et de première classe, TAGLIONI, capitaine George L. Leger, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment.
Pour fret de 400 balles de coton ou passage, ayant de jolis emménagements, s'adresser à
LEVI H. GALE,
17 nov 93, rue de la Commune

Pour le Havre. Le navire BARTLEY, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à JENKINS & TIGLER
16 nov 95, rue Commune

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier de première classe, EMMA WATTS, capitaine Watts, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour 350 balles de coton ou passage, s'adresser à
LEVI H GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier, GEORGES WASHINGTON, [illegible] ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret de [illegible] balles de coton, ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire MICHIGAN, capt. Mason partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à L. H. GALE,
[illegible] 93, Commune

POUR MARSEILLE.—Le navire fin marcheur MEGUNTICOOK, capt Isley, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE,
4nov 93, Commune

POUR GLASGOW—Le fin voilier JAMES TITCOMB, cap. Murphy, ayant presque tout son chargement, partira sous peu. Pour balance de fret et passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à A. L. ADDISON & Co, ou à BAYLEY & BAXTER.
26 nov

POUR LIVERPOOL—Le fin voilier ONTARIO, A. 1., capitaine Chooner, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu; pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JENKINS & TIGLER,
24 nov 95, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le fin voilier packet OHIO A. 1. de New-York, capitaine Clark, ayant les trois quarts de son chargement engagé, et chargeant, partira sous peu. Pour fret de quelques centaines de balles de coton, et passage, ayant de beaux emménagements s'adresser à bord, en face de la presse d'Orléans, ou à
BAILEY & BAXTER,
16 nov 77, rue de la Commune.

DANSE ET VALSE.

M. ST MAUR STUART, de New-York, a l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle Orléans et Lafayette, qu'il se propose de donner des leçons de danse, en tous genres. Il enseigne les pas les plus en vogue à Paris, avec les modifications nécessaires pour le salon et la petite soirée. Les jeunes élèves, après un cours élémentaire de douze leçons de danse, de valse et de maintien, pourront apprendre la Cachucha, Cracovienne, Zapateado, Drapeau Royal, Varsovienne, Mazurka, Pas Styrien, Ecossaise, Polka Bohémienne, Valse à deux et à cinq temps, Redowa, Quadrilles nouveaux, &c.

INSTITUTIONS.
M. Stuart a déjà consacré seize années de son temps à l'étude de sa profession; il a enseigné plus de deux cents jeunes demoiselles dans une des principales institutions de cet Etat, ainsi que pourront le prouver d'honorables recommandations; il s'est toujours étudié à donner à ses élèves la grâce et l'aisance du maintien que réclame l'usage du monde, et peut donc ajouter entoute sécurité les parents et tuteurs qui lui confieraient l'instruction de leurs enfants qu'il ne négligera rien de ce qui peut les mettre à même de se présenter dans un salon sans redouter la critique. Sa méthode d'enseignement est combinée de manière à faire de la leçon un plaisir plutôt qu'une tâche difficile.

Les classes de danse et de valse commenceront mardi, 12 novembre, jusqu'au [illegible], à l'Académie, No 95, rue St Charles, entre Perdido et Poydras.

Pour les enfants des deux sexes, les mercredi et samedi, de 3 à 6 heures.

Classes particulières, pour les dames, les mercredi et vendredi, de 10 à 1 heures.

Classes pour les messieurs, tous les soirs, de 7 à 10 heures.

On enseigne la valse en quelques leçons.
1er nov—3m.

DANSE ET ETIQUETTE.

M. CLISSEY, de retour en ville, annonce aux chefs de famille qu'il commencera ses leçons le 1er novembre prochain, dans sa salle rue Carondelet, No 8, entre les rues Canal et de la Commune. Il y enseignera les danses les plus fashionables, la contredanse, la valse, la polka, la valse redowa, et la valse à deux temps, telles qu'elles sont enseignées à Paris. Il se flatte que les élèves qu'il pourra former trouveront les leçons qu'il leur donnera auront développé chez eux la grâce et l'élégance du maintien.

Dans le désir d'être agréable aux dames dont les familles résident dans le voisinage de Lafayette il a à leur requête, M. Clissey a ouvert une Académie de danse, à l'encoignure des rues Melpomène et Prytanée, où il donnera des leçons les mardi et samedi, de 4 heures du soir jusqu'à la nuit.

M. CLISSEY a l'honneur d'annoncer aux Messieurs de cette ville qu'il ouvrira pour eux un cours de danse, de 7 heures du soir jusqu'à 10 heures, désirant surtout à ceux qui désirent apprendre en peu de temps, la valse et la contredanse [illegible] dans l'espace d'un mois, [illegible]

M. CLISSEY prévient [illegible]

DES VINS [illegible]
DE [illegible]
No 114, Vieille [illegible]

TABAC de la [illegible] à vendre par
27nov B. VALLS, 27, Commune.